

que l'Eglise a encouragé l'instruction à donner aux femmes dans la mesure compatible avec leurs devoirs d'épouses et de mères.

Si nous en croyons M. Lamy (*La femme de demain*, p. 96) tout le Moyen Age eut des doctoresses et des professeurs-femmes. "L'on montre encore à Bologne la chaire où se fit entendre l'une d'elles doublement célèbre. Elle était si belle que la voir était ne plus l'écouter. Et l'on a conservé le rideau derrière lequel elle parlait, aimant mieux instruire que plaire." Les affaires de communes se décidaient dans des assemblées de paroisses où tous les habitants sans distinction de sexe, avaient leur voix. Des femmes prirent l'administration des domaines que les Croisades avaient privés de leurs Seigneurs, et elles se montrèrent économes, pacifiques, justes. "Quand s'organisa le gouvernement par province et que les provinces envoyèrent des mandataires aux Etats, les femmes eurent droit de vote pour y députer leurs représentants; elles purent dans certains Etats être élues elles-mêmes." Et nous ne parlons pas de ces communautés religieuses qu'à l'Eglise laissait se gouverner elles-mêmes, prouvant ainsi par les actes, mieux que par les paroles, son estime pour la prudente intelligence de la femme. Bien plus, certains ordres, comprenant des couvents distincts d'hommes et de femmes, comme celui fondé à Fontevrault, se trouvaient tout entiers sous le gouvernement d'une abbesse générale (1).

La femme, à son tour, comprit instinctivement qu'elle avait dans le Christ son libérateur et dans la prédication de l'Evangile sa chartre d'émancipation. Elle ne fut pas ingrate. Sur

---

(1) On ne faisait pas sonner, en ce temps là, les mots de féminisme et de revendication féminines. Mais on semble avoir été plus sagement féministe, que de nos jours au moins, si nous tenons compte du degré de civilisation d'alors. Quant aux revendications modernes, je trouve, dans une citation de Mme Alphonse Daudet, la note juste à leur propos: "A part le légitime souci de l'ouvrière à conserver son gain, à part celui de la mère de famille, garantissant l'avenir matériel et moral de ses enfants, tout le reste, indépendance outrée des idées, recherche des carrières libérales, usurpation et intrusion en qualité d'avocat au Palais ou d'internes aux hôpitaux, tout cela me semble fantaisies et ambitons d'inactives du coeur, de femmes sans enfants ni ménage et qui ne réfléchissent pas qu'elles auraient dans de plus simples et de plus utiles tâches, l'emploi de facultés même supérieures."